

134^e séance

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et reportant la date de caducité des régimes institués pour faire face à la crise sanitaire

Texte adopté par la commission - n° 3739

Au premier alinéa du I de l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, la date : « 1er avril 2021 » est remplacée par la date : « 31 décembre 2021 ».

Amendement n° 58 présenté par M. Molac, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme De Temmerman, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Pancher, Mme Pinel et M. Simian.

Substituer à la date :

« 31 décembre 2021 »

la date :

« 16 avril 2021 ».

Amendement n° 14 présenté par M. Gosselin, M. Abad, Mme Anthoine, M. Aubert, Mme Audibert, Mme Bassire, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, M. Benassaya, Mme Blin, Mme Bonnard, M. Bony, M. Boucard, Mme Bouchet Bellecourt, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bouley, M. Bourgeaux, Mme Boëlle, Mme Brenier, M. Breton, M. Brochand, M. Brun, M. Carrez, M. Cattin, M. Cherpion, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Cornut-Gentille, Mme Dalloz, M. Dassault, M. de Ganay, M. de la Verpillière, M. Deflesselles, M. Rémi Delatte, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Diard, M. Dive, M. Door, Mme Marianne Dubois, Mme Duby-Muller, M. Pierre-Henri Dumont, M. Ferrara, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Grelier, Mme Guion-Firmin, M. Hemedinger, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Huyghe, M. Jacob, M. Kamardine, Mme Kuster, M. Larrivé, M. Le Fur, Mme Le Grip, Mme Levy, M. Lorion, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, M. Marleix, M. Menuel, Mme Meunier, M. Meyer, M. Minot, M. Nury, M. Parigi, M. Pauget, M. Peltier, M. Perrut, Mme Poletti, Mme Porte, M. Poudroux, M. Pradié, M. Quentin, M. Ramadier, Mme Ramassamy, M. Ravier, M. Reda, M. Reiss, M. Reitzer, M. Reynès, M. Rolland, M. Saddier, M. Savignat, M. Schellenberger, M. Sermier, Mme Serre,

Mme Tabarot, M. Teissier, M. Therry, M. Thiériot, Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin, M. Vatin, M. Viala, M. Vialay, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry et M. Woerth.

Substituer à la date :

« 31 décembre 2021 »

la date :

« 1er juin 2021 ».

Amendement n° 18 présenté par Mme Ménard.

Substituer à la date :

« 31 décembre 2021 »

la date :

« 21 juin 2021 ».

Amendement n° 63 présenté par M. Larrivé.

Substituer à la date :

« 31 décembre 2021 »

la date :

« 30 juillet 2021 ».

Amendement n° 5 présenté par Mme Karamanli, Mme Untermaier, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Substituer au mot :

« 31 décembre 2021 »

le mot :

« 31 juillet 2021 ».

Article 5

- ① I. – (Supprimé)
- ② II. – Le livre VIII de la troisième partie du code de la santé publique est ainsi modifié :
- ③ 1° À la fin du 5° de l'article L. 3821-11, la date : « 1er avril 2021 » est remplacée par la date : « 31 décembre 2021 » ;

- ④ 2° Au premier alinéa de l'article L. 3841-2, la date : « 1er avril 2021 » est remplacée par la date : « 31 décembre 2021 ».

Amendements identiques :

Amendements n° 24 présenté par Mme Ménard, n° 30 présenté par Mme Wonner et n° 90 présenté par M. Peu, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaingne, M. Dharréville, M. Dufrière, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc.

Supprimer cet article.

Amendement n° 23 présenté par Mme Ménard.

I. – À la fin de l'alinéa 3, substituer à la date :

« 31 décembre 2021 »

la date :

« 21 juin 2021 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de l'alinéa 4.

Amendement n° 59 présenté par M. Molac, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme De Temmerman, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Pancher, Mme Pinel et M. Simian.

I. – À la fin de l'alinéa 3, substituer à la date :

« 31 décembre 2021 »

la date :

« 30 juin 2021 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de l'alinéa 4.

Amendement n° 6 présenté par Mme Karamanli, Mme Untermaier, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillat, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

I. – À la fin de l'alinéa 3, substituer à la date :

« 31 décembre 2021 »

la date :

« 30 septembre 2021 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de l'alinéa 4.

Titre autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et reportant la date de sa caducité

Amendement n° 85 présenté par Mme Porte.

Rédiger ainsi le titre :

« prolongeant l'état d'urgence sanitaire sur une durée excessive au regard des libertés fondamentales du peuple français ».

Amendement n° 86 présenté par M. Pont.

Rédiger ainsi le titre :

« prorogeant l'état d'urgence sanitaire ».

CONVENTION ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, LA RÉGION FLAMANDE ET LA RÉGION WALLONNE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE LA LYS MITOYENNE ENTRE DEULÉMONT EN FRANCE ET MEUNIN EN BELGIQUE

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française, la région flamande et la région wallonne relative à l'aménagement de la Lys mitoyenne entre Deulémont en France et Menin en Belgique

Texte du projet de loi - n° 3244

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention entre la République française, la région flamande et la région wallonne relative à l'aménagement de la Lys mitoyenne entre Deulémont en France et Menin en Belgique (ensemble deux annexes) signée à Bruxelles le 19 novembre 2018, et dont le texte est annexé à la présente loi.

CONVENTIONS D'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIÈRE PÉNALE ET D'EXTRADITION ENTRE LA FRANCE ET LE NIGER

Projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger et de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger

Texte du projet de loi - n° 2545

Article 1^{er}

Est autorisée l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger, signée à Paris, le 5 juin 2018, et dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2

Est autorisée l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger, signée à Paris le 5 juin 2018, et dont le texte est annexé à la présente loi.

CONVENTIONS D'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIÈRE PÉNALE ET D'EXTRADITION ENTRE LA FRANCE ET LE BURKINA FASO

Projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso et de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso

Texte du projet de loi - n° 2631

Article 1^{er}

Est autorisée l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso, signée à Ouagadougou le 24 avril 2018, et dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2

Est autorisée l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso, signée à Ouagadougou le 24 avril 2018, et dont le texte est annexé à la présente loi.

CONVENTION D'EXTRADITION ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire

Texte du projet de loi - n° 2487

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, signée à Alger le 27 janvier 2019, et dont le texte est annexé à la présente loi.

ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO RELATIF À L'EMPLOI SALARIÉ DES MEMBRES DES FAMILLES DES AGENTS DES MISSIONS OFFICIELLES DE CHAQUE ÉTAT DANS L'AUTRE ET ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PARAGUAY RELATIF À L'EMPLOI RÉMUNÉRÉ DES MEMBRES DES FAMILLES DES AGENTS DES MISSIONS OFFICIELLES DE CHAQUE ÉTAT DANS L'AUTRE

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso relatif à l'emploi salarié des membres des familles des agents des missions officielles de chaque État dans l'autre et de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay relatif à l'emploi rémunéré des membres des familles des agents des missions officielles de chaque État dans l'autre.

Texte du projet de loi - n° 2551

Article 1^{er}

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso relatif à l'emploi salarié des membres des familles des agents des missions officielles de chaque État dans l'autre, signé à Ouagadougou le 26 octobre 2018, et dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2

Est autorisée l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay relatif à l'emploi rémunéré des membres des familles des agents des missions officielles de chaque État dans l'autre (ensemble une annexe), signées à Assomption le 28 novembre 2018, et dont le texte est annexé à la présente loi.

AVENANT À LA CONVENTION DU 20 MARS 2018 ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG EN VUE D'ÉVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS ET DE PRÉVENIR L'ÉVASION ET LA FRAUDE FISCALES EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU ET LA FORTUNE

Projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 20 mars 2018 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et la fortune

Texte du projet de loi - n° 3246

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'avenant à la convention du 20 mars 2018 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et la fortune (ensemble un protocole), signé à Luxembourg le 10 octobre 2019, et dont le texte est annexé à la présente loi.

Annexes

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 20 janvier 2021, de M. le Premier ministre, un projet de loi constitutionnelle complétant l'article 1^{er} de la Constitution et relatif à la préservation de l'environnement.

Ce projet de loi constitutionnelle, n° 3787, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 20 janvier 2021, de M. le Premier ministre, un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2020-934 du 29 juillet 2020 portant réorganisation des dispositions du code des transports relatives à la sûreté dans les transports.

Ce projet de loi, n° 3783, est renvoyé à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 20 janvier 2021, de Mme Annie Chapelier, une proposition de loi organique relative au dépôt d'un certificat médical d'aptitude à la fonction d'élu.

Cette proposition de loi organique, n° 3788, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 20 janvier 2021, de M. Philippe Benassaya et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution invitant le Gouvernement à remettre un rapport au Parlement sur la généralisation de l'équipement des forces de l'ordre de caméras-piétons, déposée en application de l'article 136 du règlement.

Cette proposition de résolution a été déposée sous le n° 3790.

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 20 janvier 2021, de M. Nicolas Turquois, un rapport, n° 3777, fait au nom de la commission des affaires économiques sur la proposition de loi de M. Nicolas Turquois et plusieurs de ses collègues visant à simplifier l'accès des experts forestiers aux données cadastrales (n° 3682).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 20 janvier 2021, de Mme Nadia Essayan, un rapport, n° 3778, fait au nom de la commission des affaires économiques sur la proposition de loi de Mme Nadia Essayan et plusieurs de ses collègues visant à améliorer l'accessibilité des personnes qui ont un trouble du spectre de l'autisme par la mise en place d'une « heure silencieuse » dans les magasins de la grande distribution (n° 3684).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 20 janvier 2021, de M. Cyrille Isaac-Sibille, un rapport, n° 3779, fait au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à répondre à la demande des patients par la création de Points d'accueil pour soins immédiats (n° 3063).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 20 janvier 2021, de Mme Justine Benin, un rapport, n° 3780, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi, après engagement de la procédure

accélérée, de Mme Justine Benin et plusieurs de ses collègues rénovant la gouvernance du service public d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe (n° 3669).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 20 janvier 2021, de M. Pieyre-Alexandre Anglade, un rapport, n° 3781, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi, après engagement de la procédure accélérée, autorisant l'approbation de la décision (UE, Euratom) 2020/2053 du Conseil du 14 décembre 2020 relative au système des ressources propres de l'Union européenne et abrogeant la décision 2014/335/UE, Euratom (n° 3734).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 20 janvier 2021, de M. Jacques Maire, un rapport, n° 3782, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi, après engagement de la procédure accélérée, autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire (n° 2487).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 20 janvier 2021, de Mme Valéria Faure-Muntian, un rapport, n° 3784, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur la proposition de loi, après engagement de la procédure accélérée, de Mme Valéria Faure-Muntian et plusieurs de ses collègues relative à la réforme du courtage de l'assurance et du courtage en opérations de banque et en services de paiement (n° 2581).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 20 janvier 2021, de M. Stéphane Baudu, un rapport, n° 3785, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur la proposition de loi, après engagement de la procédure accélérée, de M. Stéphane Baudu, Mme Marguerite Deprez-Audebert et plusieurs de leurs collègues visant à réformer le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles (n° 3688).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 20 janvier 2021, de M. Jean-Michel Fauvergue, président de la commission d'enquête relative à l'état des lieux, la déontologie, les pratiques et les doctrines de maintien de l'ordre, le rapport fait au nom de cette commission par M. Jean-Michel Fauvergue.

Ce rapport sera imprimé sous le numéro 3786 et distribué, sauf si l'Assemblée, constituée en comité secret, décide, par un vote spécial, de ne pas autoriser la publication de tout ou partie du rapport.

La demande de constitution de l'Assemblée en comité secret doit parvenir à la présidence dans un délai de cinq jours francs à compter de la présente publication, soit avant le 26 janvier 2021.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 20 janvier 2021, de MM. Loïc Dombreval, Dimitri Houbron et Mme Laëtitia Romeiro Dias, un rapport, n° 3791, fait au nom de la commission des affaires économiques sur la proposition de loi, après engagement de la procédure accélérée, de Mme Laëtitia Romeiro Dias et plusieurs de ses collègues visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale (n° 3661 rectifié).

DÉPÔT DE RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 20 janvier 2021, de M. le président du conseil d'administration de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, en application de l'article L. 313-11 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le troisième rapport au Parlement 2019 relatif à la procédure d'admission au séjour pour soins des étrangers.

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 20 janvier 2021, de Mmes Carole Grandjean et Danièle Obono, un rapport d'information, n° 3789, déposé par la commission des affaires européennes sur la protection sociale des travailleurs des plateformes numériques.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(Conférence des présidents du mardi 19 janvier 2021 et lettre du ministre délégué chargé des relations avec le Parlement et de la participation citoyenne du mercredi 20 janvier 2021)

DATES	MATIN	APRÈS-MIDI	SOIR
<i>Semaine du Gouvernement</i>			
JANVIER			
MERCREDI 20		<p>À 15 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pt prorogeant l'état d'urgence sanitaire (3733, 3739). - Pt Sénat approbation convention France-Belgique aménagement de la Lys (3244, 3741). ⁽¹⁾ - Pt Sénat approbation conventions d'entraide judiciaire et d'extradition France-Niger (2545, 3708). ⁽¹⁾ - Pt Sénat approbation conventions d'entraide judiciaire et d'extradition France-Burkina Faso (2631, 3708). ⁽¹⁾ - Pt approbation convention d'extradition France-Algérie (2487). ⁽¹⁾ - Pt approbation accords France-Burkina Faso et France-Paraguay sur l'emploi des membres des familles des agents des missions officielles (2551, 3740). ⁽¹⁾ - Pt Sénat approbation avenant à la convention fiscale France-Luxembourg (3246, 3706). ⁽¹⁾ 	<p>À 21 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite odj de l'après-midi.
JEUDI 21	<p>À 9 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite Pt prorogeant l'état d'urgence sanitaire 	<p>À 15 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite odj du matin. 	<p>À 21 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite odj de l'après-midi.
<i>Semaine de l'Assemblée</i>			
MARDI 26	<p>À 9 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Questions orales sans débat. 	<p>À 15 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Questions au Gouvernement. - Pt autorisant approbation décision (UE, Euratom) 2020/2053 système ressources propres de l'UE (3734). - Pn renforcer la lutte contre la maltraitance animale (3661 rect.). 	<p>À 21 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite odj de l'après-midi.
MERCREDI 27		<p>À 15 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pn résol. (art. 34-1 de la Constitution) suivi des projets franco-allemands mis en place par le traité d'Aix-la-Chapelle (3709). - Suite Pn renforcer la lutte contre la maltraitance animale. 	<p>À 21 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pn réforme courtage de l'assurance et courtage en opérations de banque et services de paiement (2581). ⁽²⁾ - Pt ratification diverses ordonnances pour faire face à l'épidémie de covid-19 (3236). - Suite odj de l'après-midi.

JEUDI 28	<p>À 9 heures : ⁽³⁾</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pn accessibilité des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme par mise en place d'une « heure silencieuse » (3684). ⁽⁴⁾ - Pn simplifier l'accès des experts forestiers aux données cadastrales (3682). ⁽⁴⁾ - 2^e lect. Pn création de Points d'accueil pour soins immédiats (3063).⁽⁴⁾ - Pn rénovant la gouvernance du service public d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe (3669). - Pn réformer le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles (3688). - Pn augmenter le budget vacances des Français et soutenir l'économie touristique (3680). 	<p>À 15 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite odj du matin. 	<p>À 21 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite odj de l'après-midi.
 VENDREDI 29	<p>À 9 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite Pt ratification diverses ordonnances pour faire face à l'épidémie de covid-19. - Suite Pn renforcer la lutte contre la maltraitance animale. 	<p>À 15 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite odj du matin. 	<p>À 21 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite odj de l'après-midi.
Semaine du Gouvernement			
FÉVRIER			
LUNDI 1^{er}		<p>À 16 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pt respect des principes de la République (3649 rect.). 	<p>À 21 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite odj de l'après-midi.
MARDI 2		<p>À 15 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Questions au Gouvernement. - <i>Évent.</i>, CMP ou nouvelle lecture Pt prorogeant l'état d'urgence sanitaire. - Suite odj de la veille. 	<p>À 21 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite odj de l'après-midi.
MERCREDI 3		<p>À 15 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite Pt respect des principes de la République. 	<p>À 21 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite odj de l'après-midi.
JEUDI 4	<p>À 9 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite odj de la veille. 	<p>À 15 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite odj du matin. 	<p>À 21 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite odj de l'après-midi.
VENDREDI 5	<p>À 9 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Évent.</i>, lect. déf. Pt prorogeant l'état d'urgence sanitaire. - Suite odj de la veille. 	<p>À 15 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite Pt respect des principes de la République. 	<p>À 21 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite odj de l'après-midi.
Semaine du Gouvernement			
LUNDI 8		<p>À 16 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite Pt respect des principes de la République. 	<p>À 21 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite odj de l'après-midi.
MARDI 9		<p>À 15 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Questions au Gouvernement. - <i>Évent.</i>, vote par scrutin : Lect. déf. Pt prorogeant l'état d'urgence sanitaire. - Pt report renouvellement général conseils départementaux, régionaux et assemblées Corse, Guyane et Martinique. 	<p>À 21 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite odj de l'après-midi.

MERCREDI 10		À 15 heures : - Suite odj de la veille. - Suite Pt respect des principes de la République.	À 21 heures : - Suite odj de l'après-midi.
JEUDI 11	À 9 heures : - Suite Pt respect des principes de la République.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 heures : - Suite odj de l'après-midi.
VENDREDI 12	À 9 heures : - Suite odj de la veille.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 heures : - Suite odj de l'après-midi.

(1) Procédure d'examen simplifiée.

(2) Procédure d'examen simplifiée.

(3) Ordre du jour proposé par le groupe Dem.

(4) Procédure d'examen simplifiée.

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 3320

sur l'ensemble du projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et reportant la date de la caducité des régimes institués pour faire face à la crise sanitaire (première lecture).

Nombre de votants :	160
Nombre de suffrages exprimés :	156
Majorité absolue :	79
Pour l'adoption :	113
Contre :	43

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe La République en marche (269)

Pour : 97

M. Saïd Ahamada, M. Éric Alauzet, M. Jean-Philippe Ardouin, Mme Françoise Ballet-Blu, M. Xavier Batut, Mme Sophie Beaudouin-Hubiere, M. Belkhir Belhaddad, Mme Barbara Bessot Ballot, M. Yves Blein, M. Pascal Bois, M. Éric Bothorel, M. Bertrand Bouyx, Mme Yaël Braun-Pivet, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Anne Brugnera, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Christophe Castaner, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Émilie Chalas, M. Philippe Chalumeau, Mme Mireille Clapot, Mme Dominique David, M. Marc Delatte, M. Nicolas Démoulin, M. Frédéric Descrozaille, M. Loïc Dombreval, Mme Jacqueline Dubois, Mme Coralie Dubost, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-François Eliaou, Mme Valéria Faure-Muntian, M. Jean-Michel Fauvergue, M. Jean-Marie Fiévet, M. Alexandre Freschi, Mme Camille Galliard-Minier, M. Raphaël Gauvain, Mme Anne Genetet, M. Éric Girardin, Mme Olga Givernet, Mme Valérie Gomez-Bassac, M. Guillaume Gouffier-Cha, Mme Florence Granjus, M. Romain Grau, M. Stanislas Guerini, Mme Véronique Hammerer, Mme Christine Hennion, M. Pierre Henriot, Mme Monique Iborra, M. Jean-Michel Jacques, Mme Catherine Kamowski, M. Mustapha Laabid, Mme Anne-Christine Lang, M. Gaël Le Bohec, M. Gilles Le Gendre, Mme Marie Lebec, M. Jean-Claude Leclabart, Mme Martine Leguille-Balloy, Mme Marion Lenne, M. Richard Lioger, Mme Brigitte Liso, Mme Alexandra Louis, M. Sylvain Maillard, M. Denis Masségli, Mme Sereine Mauborgne, M. Stéphane Mazars, M. Thomas Mesnier, Mme Monica Michel, M. Thierry Michels, M. Jean-Michel Mis, Mme Florence Morlighem, Mme Cendra Motin, Mme Naïma Moutchou, M. Xavier Paluszkiwicz, M. Alain Perea, M. Patrice Perrot, Mme Bénédicte Pételle, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Jean-Pierre Pont, Mme Isabelle Rauch, M. Rémy Rebeyrotte, Mme Véronique Riotton, Mme Muriel Roques-Etienne, Mme Laurianne Rossi, M. Gwendal Rouillard, M. Cédric Roussel, M. Thomas Rudigoz, M. François de Rugy, M. Pacôme Rupin, M. Jean-Bernard Sempastous, M. Bruno Studer, Mme Alice Thourot, Mme Nicole Trisse, Mme Annie Vidal, M. Patrick Vignal et M. Guillaume Vuilletet.

Non-votant(s) : 1

M. Richard Ferrand (président de l'Assemblée nationale).

Groupe Les Républicains (105)

Contre : 18

M. Julien Aubert, M. Philippe Benassaya, Mme Sandra Boëlle, Mme Émilie Bonnivard, M. Ian Boucard, Mme Josiane Corneloup, M. Éric Diard, M. Jean-Jacques Ferrara, M. Philippe Gosselin, Mme Constance Le Grip, Mme Nathalie Porte, M. Aurélien Pradié, M. Vincent Rolland, M. Antoine Savignat, M. Raphaël Schellenberger, Mme Laurence Trastour-Isnart, M. Pierre Vatin et M. Stéphane Viry.

Groupe Mouvement démocrate (MoDem) et démocrates apparentés (57)

Pour : 3

M. David Corceiro, M. Bruno Fuchs et M. Philippe Latombe.

Abstention : 1

M. Christophe Blanchet.

Non-votant(s) : 1

M. Sylvain Waserman (président de séance).

Groupe Socialistes et apparentés (29)

Contre : 3

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Alain David et Mme Christine Pires Beaune.

Groupe Agir ensemble (21)

Pour : 13

M. Olivier Becht, M. Pierre-Yves Bournazel, M. Paul Christophe, M. M'jid El Guerrab, M. Christophe Euzet, M. Thomas Gassilloud, M. Antoine Herth, M. Dimitri Houbron, M. Philippe Huppé, M. Loïc Kervran, M. Jean-Charles Larsonneur, M. Vincent Ledoux et Mme Patricia Lemoine.

Abstention : 1

M. Benoît Potterie.

Groupe UDI et indépendants (19)

Contre : 1

Mme Agnès Thill.

Abstention : 2

M. Pascal Brindeau et M. Jean-Christophe Lagarde.

Groupe La France insoumise (17)

Contre : 5

M. Ugo Bernalicis, M. Alexis Corbière, M. Jean-Luc Mélenchon, Mme Danièle Obono et Mme Mathilde Panot.

Groupe Libertés et territoires (17)*Contre : 4*

Mme Frédérique Dumas, M. Paul Molac, M. Bertrand Pancher
et Mme Martine Wonner.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)*Contre : 8*

M. Alain Bruneel, M. André Chassaigne, M. Jean-Paul
Dufrène, M. Sébastien Jumel, M. Jean-Paul Lecoq,
M. Fabien Roussel, M. Gabriel Serville et M. Hubert
Wulfranc.

Non inscrits (25)*Contre : 4*

Mme Émilie Cariou, M. Nicolas Dupont-Aignan, M. José
Evrard et Mme Emmanuelle Ménard.